



Le Chef
du Centre Opérationnel
Interarmées

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

11. 4-94

N° 601153 du 12 MAR 2021

Objet: Directives pour le colonel
commandant l'opération AMARYLLIS.

Le FPA poursuit l'évacuation
de Krotki; ses unités de tête au pied de
des nord bordent maintenant les hauteurs
nord de la ville, tandis que dans le centre
de la capitale, le bataillon de gendarmes s'est
constitué en un organe principal de sécurité.
Les infiltrations risquent de se multiplier,
en plus de la mise en œuvre de jonction entre
ces éléments.

Non considérés qu'à l'exception
des trois coopérateurs disparus et de quatre
rentrés qui ne peuvent être localisés,
l'opération d'évacuation de nos compatriotes
est terminée.

Il convient maintenant d'évacuer
les 70 personnes de la parentèle, les
quelques 150 colporteurs réfugiés à la résidence
de l'ambassadeur, le personnel de
l'ambassade, les archives indispensables,
les ports radios et tout matériel précieux.

Nous abordons là la phase la plus délicate
de l'opération, compte tenu de la qualité des
personnes à évacuer et de la proximité des
troups du FPA.

Il convient donc de regrouper le maximum
de personnel sur la plate-forme d'évacuation,
le plus tôt possible, de façon à se désengager
définitivement de cette ville.

Il faut être entendu que c'est vous,
en tant que commandant de l'opération,
qui avez maître du choix des moments de
l'évacuation, des moyens à y consacrer
et des itinéraires à emprunter.



Compte tenu de la nécessité de rassembler le personnel, au plus tôt, sur l'aéroport, aucune minute ne peut être fixée de l'avis; je pourrais totalement aux dispositions que vous avez arrêtées pour ce soir (personnel et objets), avec, si de nuit) et pour demain, 12 avril (personnel et matériel de l'ambassade).

X

Une fois ces opérations terminées, il conviendrait d'annoncer notre désengagement.

Après avoir reçu le comité d'accueil de l'école française aux militaires belges, le 12 avril à 07h00, et une fois l'évacuation du personnel de l'ambassade assurée jusqu'à l'aéroport, vous rassembler l'ensemble de votre dispositif sur la plate-forme.

Vous veillerez à ce que notre ambassadeur dispose de tous les moyens de liaison nécessaires avec l'Armée.

Vous prévoirez le départ d'une de vos unités, qui fera mouvement sur BANDAUI, après confirmation par le BDA, dès lors que tous les ressortissants civils auront quitté le Rwanda.

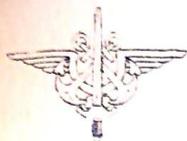
Vous planifierez ensuite les déplacements nécessaires et coordonnés des autres éléments; l'objectif est de effectuer, de l'ordre, un retrait rapide, qui devrait s'étaler sur un peu moins de 36 heures.

X

L'incertitude qui demeure au sujet de trois de nos compatriotes, la possibilité que quelques uns d'entre eux puissent se infiltrer, et notre coopération avec les belges nécessitent la maintien d'un petit détachement, capable d'actions autonomes en milieu hostile.

En conséquence, le détachement spécialisé demeurera sur la plate-forme de KICHI, après le départ de vos unités. Il sera complété par quelques coopérateurs (5 au maximum) en raison de leur connaissance du milieu;

Déclassé par décision du ministre de la Défense N° 652153 du 12 Mars 2021



Le Chef
du Centre Opérationnel
Interarmées

Je prie que cette décision dérive
de l'accord du Ministère de la Coopération.
L'ensemble sera confié au Lieutenant.
Colonel DAVAN qui relèvera alors du
commandement opérationnel du chef d'état-major
à Mines, que celui-ci exercera au travers du
général commandant à Opérations Spéciales.
Je vous demande, avant votre départ,
d'équiper au mieux ce détachement, en fonction
des possibilités locales.
Les missions seront fixées ultérieurement
au lieutenant-colonel DAVAN.

Le Général de Division Ph. MERCIER

Ph. Mercier

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 661153 du 12 MAR 2021